

Sy Aminata Makou Traoré, coordinatrice du FIS :
Le sport au service de la paix !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 23 JUN 2022

1124

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Culture et Diplomatie

La bataille d'Alger et

l'Opium et le bâton projetés



...Nouvelle loi électorale : Le COREMA dénonce les incohérences et les approximations



La Synergie des syndicats de l'Education et les examens de fin d'année : Les militants appelés à se conformer à la police de surveillance



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

22 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

681

Nouveaux cas confirmés

05

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

541 587 Vaccinations incomplètes

1 324 674 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 147

Guéris

30 315

Décès

736

dont 14 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.15



P.20



P.31



/ Une /



Culture et Diplomatie : La bataille d'Alger et l'Opium et le bâton projetés

P.5

/ Brèves /



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRD. (Relatif au Massacre lâche et barbare contre les Civils à Dialassagou)

P.14

Tuerie de Dialassagou : Le film atroce, selon des témoins

P.14

Dialassagou, Dianweli et Deguessagou : Le choc... !

P.15

Incarcération de Van Guitare : De quoi l'artiste est-il inculpé ?

P.15

Après la mort de 132 civils à Bankass : La population manifeste et réclame

P.16

« la sécurisation des personnes... »

P.16

Sanctions contre le Mali : Quand Choguel Maïga tacle Macky Sall

/ Actualité /



Sy Aminata Makou Traoré, coordinatrice du FIS : Le sport au service de la paix !

P.19

Centre hospitalier universitaire du Point G : Des irrégularités financières de plus de 760 millions FCFA relevées

P.20

La Synergie des syndicats de l'Education et les examens de fin d'année :

Les militants appelés à se conformer à la police de surveillance

P.22

Djoro Bocoum, Directeur National de l'Hydraulique : « Je suis convaincu que l'ODD 6 peut être atteint au Mali »

P.23

/ Politique /



Adoption de la nouvelle loi électorale : Le COREMA dénonce les incohérences et les approximations

P.28

Pour la levée des sanctions : Bamako se prépare

P.30

Sans tabou : Loi électorale, les germes de la contestation

P.31

/ Culture & société /



Droit d'auteur au Mali : Carton jaune pour les mauvais payeurs

P.32

/ International /



Guinée : Les forces vives de la nation lancent un appel au Col. Doumbouya

P.33

Pluie diluvienne en RCI : 5 décès à Bingerville à la suite des inondations de cette journée du 21 juin (Officiel)

P.34

/ Sport /



Le mercato en direct : Lewandowski ne veut que le Barça, Sanches tout proche du PSG

P.35

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Culture et Diplomatie | La bataille d'Alger et l'Opium et le bâton projetés

La bataille d'Alger et l'Opium et le bâton projetés au Mali à l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie par son ambassade.

En marge de la célébration du 60ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, sa représentation diplomatique au Mali a organisé respectivement deux projections de films dont la première le 4 juin et la seconde le samedi 18 juin 2022 au Magic Cinéma. Les deux films (La Bataille d'Alger et l'Opium et le bâton) retracent l'histoire contemporaine de l'Algérie à travers la lutte héroïque et émancipatrice de ses filles et fils à aboutir à l'indépendance dans la violence et le sang.

Pour l'Ambassadeur de l'Algérie au Mali SEM El Haoues RIACHE, cette 60ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie sera célébrée le 5 juillet prochain par le peuple algérien avec dignité et honneur. C'est à cette occasion que

son Ambassade a voulu organiser une série d'activités tel que la projection de ces deux films au peuple frère du Mali car les deux pays ont presque une histoire commune dans la libération des deux peuples pour leurs indépendances. Et aussi un concours a été ouvert aux enfants de la communauté algérienne établie au Mali ainsi qu'aux lycéens maliens sur l'histoire de l'Algérie ainsi que sur les relations algero-maliennes dont trois bourses d'études universitaires en Algérie comme prix aux lauréats. Et aussi une table ronde sera consacrée aux savants et érudits Algériens qui regroupera les chercheurs et universitaires de nos deux pays le 25 juin prochain au Mémorial Modibo Keita.

Les Synopsis des deux films sont censés interpeller et conscientiser.

Ainsi la Bataille d'Alger retrace principalement l'histoire d'Ali la Pointe lors de « la bataille

d'Alger », et de la lutte pour le contrôle du quartier de la Casbah à Alger, entre les militants du FLN et les parachutistes français de la 10e DP, pendant la guerre d'Algérie. Il a remporté le Lion d'or à la Mostra de Venise 1966 et il a été sélectionné comme l'un des 100 films italiens à sauver. En 1954 à Alger, le Front de Libération Nationale (FLN) diffuse son premier communiqué : son but est l'indépendance nationale vis-à-vis de la France, et la restauration de l'État algérien. Ali la Pointe propose des parties de bonneteau. Repéré par la police, il s'enfuit mais se fait agresser par un passant, il réplique et se fait tabasser par le reste du groupe. Rattrapé par la police, il se fait arrêter. Emprisonné, il assiste par la fenêtre de sa cellule à l'exécution d'une peine de mort par guillotine sur un nationaliste. Le FLN le contacte. Cinq mois plus tard, il réalise une première mission pour le FLN : il tire au



pistolet sur un policier. L'arme, qui lui est fournie au dernier moment, n'est pas chargée. Il s'enfuit. En rencontrant plus tard El-hadi Jaffar, un homme important au sein du FLN, il apprend que cette mission était un test pour voir s'il était un agent d'infiltration de la police. Jaffar estime que l'organisation n'est pas encore prête à tuer un policier. En avril 1956, le FLN décide de bannir l'usage et la vente des drogues dont l'alcool, la prostitution et le

proxénétisme. Un homme ivre dans la rue est battu par des enfants. Ali la Pointe assassine un homme condamné à mort par le FLN. Des mariages clandestins sont organisés par le FLN. Le 20 juin 1956, une série d'attentats vise des policiers. Leurs armes sont volées. Les policiers répliquent et tirent sur des hommes armés. Les postes de police sont renforcés, des barrages filtrants sont montés par la police et des rues sont condamnées, bloquant

ainsi les quartiers arabes. Des restrictions sont prises pour la vente de produits pharmaceutiques destinés à soigner des blessures par balles, les responsables d'établissement sanitaire doivent déclarer les blessés admis à la police. Le 20 juillet 1956, une nouvelle vague d'attentats fait trois morts chez les policiers. La population des quartiers européens se fait menaçante envers les Arabes. Aidé par un commissaire, un homme dépose une bombe dans la casbah, tuant plusieurs personnes. La population manifeste le lendemain, le FLN contient la manifestation. Trois femmes sont chargées de déposer des bombes. Pour sortir de la casbah sans se faire fouiller, elles s'habillent « à l'européenne ». Les bombes explosent dans deux cafés et dans une agence Air France. Le 10 janvier 1957, les paras de la 10e DP entrent dans Alger avec pour mission de lutter contre l'activité des réseaux du FLN. Leur chef, le colonel Mathieu Philippe, comme il l'explique à ses officiers dans un briefing sur la guerre antisubversive, veut démanteler l'organisation pyramidale du FLN en procédant à des arrestations et des interrogatoires, sous-entendant le recours à la torture. En prévision d'une discussion sur l'Algérie à l'ONU, le FLN organise huit jours de grève générale pour montrer le soutien dont il dispose parmi la population. La grève est massivement suivie,





usant de violences, les militaires obligent une partie de la population à travailler. L'ONU refuse d'intervenir en Algérie. Les méthodes de Mathieu s'avèrent efficaces, il obtient l'identité de l'État-major du FLN, dont font partie Jaffar et Ali la Pointe. Larbi Ben M'hidi, un des fondateurs du FLN est arrêté. Il meurt dans sa cellule dans des circonstances troublantes. La torture est employée au cours d'interrogatoires : chalumeau, électricité, eau... Les attentats continuent. Les militaires remontent jusqu'à l'état-major du FLN. Pris au piège, Jaffar se rend le 24 septembre 1957. Le 8 octobre 1957, Ali la Pointe est aussi pris au piège avec d'autres combattants. Il ne se rend pas, l'armée fait exploser la cachette. Le 11 décembre 1960, après deux années de calme, la population d'Alger manifeste. Des militaires tirent sur des manifestants. L'opinion publique française est influencée par ces manifestations. Des hommes politiques français cherchent alors à redéfinir la relation de la France avec l'Algérie. Finalement, le 2 juillet 1962, l'Algérie devient indépendante.

Quant à l'Opium et le baton, on retient qu'à l'aube de l'indépendance de l'Algérie, on assista à l'apparition d'une littérature centrée sur la quête identitaire et la consolidation de l'unité nationale. L'Opium et le Bâton, paru en 1965, est un roman de Mouloud Mammeri sur

la guerre d'Algérie vécue dans un petit village de Kabylie. Réadapté en film en 1971, il connaîtra un succès phénoménal, considéré jusqu'à présent comme étant un des meilleurs films sur la guerre d'Algérie, avec la fameuse réplique « Ya Ali mout wakef ». Nous sommes en pleine guerre de libération, dans un village de la Kabylie profonde Tala. La vie n'y est pas facile, la population vit dans des conditions catastrophiques, l'armée française avait rationné tous les produits de première nécessité tels que la farine, l'huile, les grains... « **On ne peut faire qu'un repas par jour** ». Les humiliations s'enchaînaient, tout était bon pour rappeler aux habitants qu'ils n'étaient que de misérables indigènes qui devaient être fidèles à la France et tourner le dos aux fellagas qui ne faisaient que les utiliser. « **Les fellagas vous affament, vous ruinent, vous égorgent, vous extorquent de l'argent, vous obligent à les nourrir sans que vous ne réagissiez** ».

Les villageois ne peuvent rester neutres, quelle que soit la décision prise, ils seront en conflit avec l'un des partis. La plupart des habitants de Tala voulaient la libération : le jour, avec les Français ils jouaient la victime et la nuit avec les maquisards ils étaient des frères, obligés de pactiser avec l'ennemi pour rendre le travail de l'armée de libération plus facile.

Malgré les différentes actions mises en œuvre par l'armée française (interrogatoires violents, abattage des oliviers qui étaient leur seule ressource ainsi que d'autres humiliations), les villageois de Tala n'ont jamais cessé de se battre, avec leurs moyens, contre le colonisateur. Cette œuvre de Mammeri est l'une des plus réalistes sur la période de la guerre d'Algérie. Beaucoup de passages retracent avec précision les péripéties vécues par les Algériens. L'auteur utilise également de nombreux termes en arabe et en berbère afin de renforcer l'identité algérienne ; pour cela, il fut couronné du titre de grand chantre de la culture berbère. Le roman était aussi un message fort pour décrire la réalité de la région Kabyle qui était viscéralement attachée au nationalisme algérien et au combat contre la colonisation française, pour une Algérie algérienne, unie et indivisible. Il est également important de noter le fait que chaque personnage de ce roman représente une catégorie de personnes durant la guerre de libération, du héros au traître ce récit offre une parfaite représentation de la société de l'époque où quelle que soit la catégorie ou la classe sociale à laquelle on appartient, la France tentait d'abord d'endormir les Algériens par l'illusion de l'intégration et de l'égalité

Bokoum Abdoul Momini

■ Kassim Traoré



Par la personne du Docteur Moumouni GUINDO, Le Mali est élu à la vice-présidence de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA). L'Egypte assure la présidence de cette organisation panafricaine de lutte contre la corruption pour la bonne gouvernance. C'était à la suite des travaux de la 5ème Assemblée Générale Annuelle de l'AAACA qui ont pris fin ce mercredi 22 juin 2022 à Bujumbura, la capitale de la république du Burundi.

Moumouni GUINDO est le désormais premier vice président de l'AAACA.

Seybou Keita



■ Mali Actu



L'Acropole des énergies solaires (ex-Centre régional des énergies solaires/CRES) de Badalabougou a abrité la semaine dernière l'atelier national de concertation des acteurs intervenant dans le développement des biodigesteurs au Mali. Une rencontre organisée par l'Agence nationale de développement des biocarburants (ANADEB) en collaboration avec l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'ouest et du centre (AB/AOC) basée au Burkina Faso.



Ibrahima Kéita, à la tête de Kafo-Jiginew depuis janvier 2021, nous livre dans cet entretien ses grandes réalisations, à la veille du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale annuelle statutaires des

sociétaires. D'ici la fin de l'année 2022, conformément à la mise en œuvre de la feuille qu'il a produite avec son équipe de Direction à l'entame de ses fonctions, Kafo Jiginew bouclera le processus de modernisation de son Système d'information et de Gestion "Sig" afin de faire bénéficier à ses sociétaires toutes les commodités des services digitaux et ils auront désormais leur compte sur leur téléphone.



Les sapeurs-pompiers ont été mobilisés dans de nombreux quartiers de la capitale économique ivoirienne touchés par une intense saison des pluies.



■ Ministère De L'Emploi Et De La Formation Professionnelle Du Mali



Bientôt un Atelier d'assemblage d'ordinateurs et de tablette au Mali.

Ce mardi 21 juin 2022, une rencontre a regroupé les Ministres Amadou KEITA de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Me Harouna Mamadou TOUREH de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration et Bakary DOUMBIA de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans la salle de conférence du MENEFP. Les échanges ont porté sur le projet « Education, formation professionnelle et création d'emploi numérique » initié par Danew Talla Electronics portant sur l'installation d'un atelier d'assemblage d'ordinateurs et de ta-

blettes à Bamako.

Au cours des échanges, unanimement, les Ministres ont reconnu la pertinence du projet en termes de création d'opportunités d'emploi et d'accès aux outils informatiques à des coûts abordables, en particulier pour les étudiants et d'autres acteurs.

Cependant, les Ministres ont instruit la tenue d'une séance de travail des techniciens des départements concernés afin de s'assurer de la prise en compte des aspects sécuritaires et juridiques. Cette phase sera suivie de la signature d'une convention entre l'entreprise Danew Talla Electronics et le Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Enfin, il est à noter que Danew Talla Electronics, est une coentreprise de droit malien formée par la société française Danew et l'entreprise malienne Talla télécom.

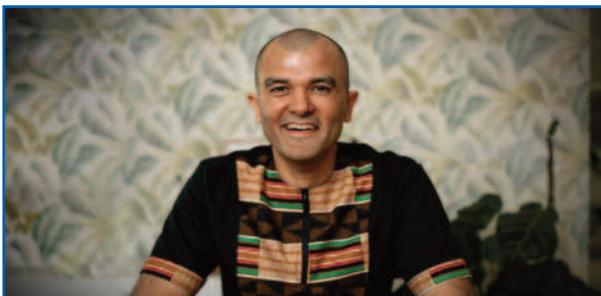
CCOM - MENEFP



Jeune Afrique



Le patron de Google en Afrique subsaharienne explique le modèle économique du câble Equiano et revient sur le sujet du stockage des données des utilisateurs africains. Il a répondu aux questions de Jeune Afrique en marge de l'Africa CEO Forum. <http://ow.ly/fiNz50JExEU>



Malick Konate



Le Palais des sports Salamata Maiga était plein à craquer dimanche par des fidèles mu-

sulmans pour prendre part à la deuxième édition de "Mazamir Daoud" (les voix d'or du Mali).

Organisé par un regroupement des jeunes musulmans dédié à l'imam Yacoub Bagayoko, l'événement était riche en activités : lecture coranique, chansons religieuses, jeux de concours sanctionnés par des distinctions.

Suivons... <https://horontv.ml/mazamir-daoud-deuxieme-edition-de-la-.../>

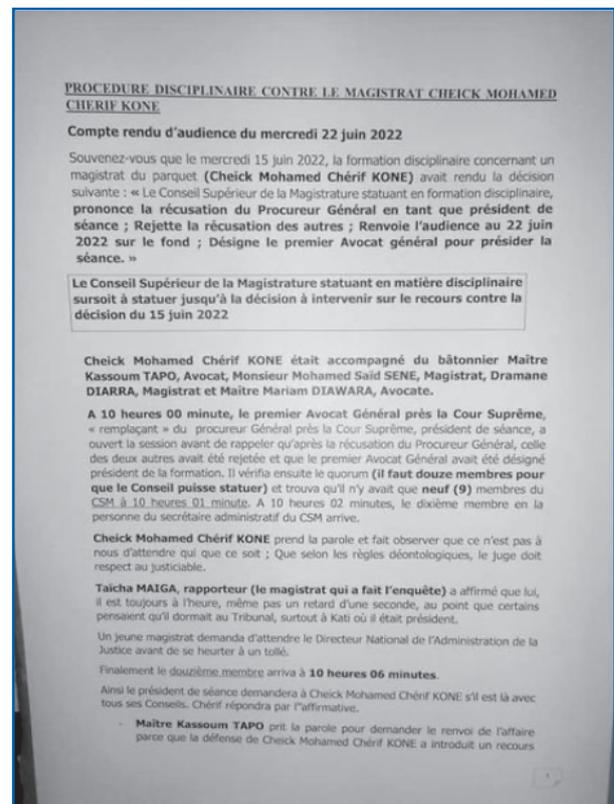
#HoronTV #Mali



Dramane Diarra



Bonjour chers amis (es). J'ai le plaisir de partager avec vous le compte rendu de l'audience de la formation disciplinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature de ce jour 22 juin 2022, concernant Cheick Mohamed Chérif KONE. Bonne journée !



contre la décision sus dite du 15 juin 2022 de la présente formation disciplinaire devant la **Section administrative de la Cour Suprême pour excès de pouvoir**, au regard des passages du communiqué conjoint SAM/SYLIMA du 28 août 2021 dont il en lira un : « A cet égard, ils trouvent plus qu'osé qu'un magistrat, avocat général de surcroit au parquet Général de la plus haute juridiction, se donne maladroitement et publiquement en spectacle dans le seul dessein de tenter de charmer l'opinion publique alors même que le peuple meurtri en a plus qu'assez de l'impunité et de ses artisans dans un pays mis à genou par une élite en manque total de repère moral. Ils osent espérer que cette violation intolérable de l'obligation de réserve et de délicatesse de la part dudit magistrat ne restera pas impunie d'autant que, par la présente, ils dénoncent ce comportement inadmissible au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux aux fins de saisine du Conseil Supérieur de la Magistrature, en sa formation disciplinaire. » (2. de la page 1).

Ensuite il fit remettre copie du recours de deux pages au président de séance.

Le président de séance fera lire le recours par le secrétaire administratif du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Dramane DIARRA prit la parole pour dire que nous savons que le juge peut, suivant les circonstances, révoquer le sursis ou en abrégé le délai, et que la décision de sursis ne peut être frappée d'appel, sauf dispositions contraires ; qu' alors, en tant qu'acte de bonne administration de la justice, la présente formation disciplinaire ne peut qu'accéder à cette mesure de suspension de l'instance jusqu'à ce que la Section administrative vide sa saisine.

Le président de séance ordonna la suspension de séance aux fins de délibération.

A 11 heures 15 minutes la séance fut reprise. La président de séance a lu le dispositif de la décision, qui est, en substance : « Le conseil Supérieur de la Magistrature statuant en matière disciplinaire sursoit à statuer jusqu'à la décision à intervenir sur le recours contre la décision du 15 juin 2022. »

Enfin il leva aussitôt la séance.

En rappel, la décision de la formation disciplinaire du CSM du 15 juin 2022 récusant le Procureur Général et président de la formation, mais maintenant les deux autres dont récusation était demandée, a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir en date du 16 juin 2022 reçu le 17 juin 2022 devant la Section administrative de la Cour Suprême

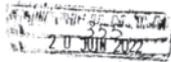
Dramane DIARRA

■ UNTM pour défendre les intérêts des travailleurs du Mali



J'ai pensé que le groupe aimerait ceci

Le collectif des travailleurs
composés de l'Hôtel Azalai de
Tombouctou



Le collectif des travailleurs
composés de l'Hôtel Azalai de
Tombouctou

Au
Camarade Secrétaire Général de
l'UNTM Bamako

Objet : Lettre de remerciement

Camarade,
C'est avec un immense soulagement et grand plaisir qui nous animent en ces instants.
En effet, nous venons de percevoir nos droits dans leur intégralité.
Ceci grâce à votre courage, votre engagement et votre ténacité à la tête de l'UNTM.
Recevez ici nos sincères remerciements.
Nos remerciements vont aussi à l'endroit du bureau exécutif de l'UNTM sans oublier la commission de négociation de la centrale syndicale.

Bamako, le 20 juin 2022

Sentiments militants
Pour le collectif

Safyyou MAÏGA

Bassirou TRAORE

■ Afriq Média 2.0



Histoire d'Afrique / Mali

Madiassa Maguiraga a été le 1er Africain à accéder à la National Agency for Space Administration (Nasa), le 1er à avoir un diplôme de Docteur ingénieur en électronique en 1969 à l'âge de 26 ans. Il est un symbole de l'excellence au Mali et en Afrique.

Source : La vraie histoire de l'Afrique

#sanghalakamane : le vestibule de l'Antiquité



■ Croissanceafrique.com



(CROISSANCE AFRIQUE)-Wafa Assurance a annoncé ce lundi 20 juin, la nomination de Madame Fatima - Ezzahra EL IDRISSEI CHRAIBI au poste de Directeur Exécutif du Pôle Assurance des Personnes. Elle intègre ainsi le comité exécutif du Groupe. Madame CHRAIBI cumule 36 ans d'expérience dans l'assurance dont 14 ans chez Wafa Assurance. Elle aura pour missions principales de : 1. Perpétuer le leadership de la compagnie dans les Assurances de Personnes en veillant en particulier à entretenir la qualité des relations avec les réseaux partenaires



L'ami du peuple



Les américains ont remis leur rapport à l'Élysée sur les narcotrafiquants de cocaïne et toute sorte de drogue en Côte d'Ivoire. Il ressort que les vrais parrains de la drogue, sont au plus haut sommet de l'Etat de Côte d'Ivoire et travaillent avec une famille libanaise vivant à Abidjan. Ce duo infernal a fait de la Côte d'Ivoire, un État narcotrafiquant. Faisant passer Billy Drago connu sous son nom d'acteur « Ramon Cota » pour un enfant de cœur. (Film Delta Force 2 avec Thuck Norris, le gentil et Ramon Cota le parrain de la Cocaïne) L'ancien premier ministre Hamed Bakayoko n'était qu'un fusible pour protéger ceux qui sont au plus haut sommet... Certaines personnes croyaient que avec l'assassinat par empoisonnement de Hamed Bakayoko, le trafic de cocaïne et plusieurs d'autres drogues allait disparaître. Depuis que Hambacq a quitté ce monde, ce sont des cargaisons entières de cocaïne qui arrivent aux ports d'Abidjan et de San Pedro. L'unité de mesure est passée des kilogrammes aux tonnes entières. Ce sont désormais des navires entières de drogues qui accostent en Côte d'Ivoire.

De ce fait, le président Ouattara est désormais un colis très encombrant pour l'Élysée. C'est donc le président Bazoum du Niger que l'Élysée a envoyé secouer le cocotier des Ouattara. Le président du Niger, Mohamed Bazoum a accordé une interview à un média sénégalais au cours de laquelle il interpelle le président Alassane Ouattara sur un éventuel mandat présidentiel de trop. Le président Ouattara a péti un câble à entendre son homologue Nigérien le mettre en garde contre un autre mandat illégal. Le président Nigerien est désormais le tam-tam de l'Élysée pour mettre la pression sur Ouattara.



Renouveau FM/TV



#Carnage dans le #cercle de #Bankass : Les auteurs identifiés par le gouvernement. Selon le gouvernement, il s'agit bien des #combattants de la #Katiba de #Macina d' #Amadou #Kouffa dont plusieurs, parmi les #auteurs, ont été formellement identifiés.

Image d'illustration
Source : l'Indicateur de Renouveau



Malick Konate



#OrangeMali : Brelotte BAH passe le flambeau à Boubacar Sadikh Diop
Quatre années de loyaux services à la tête du groupe Orange Mali, il a su relever des nombreux défis : la couverture du pays par un réseau 4G, la digitalisation de l'entreprise à travers Orange digital center, la mise en service d'une application mobile (Orange Mali Sugu) et récemment la baisse des frais tarifaires. Sous son leadership, l'entreprise a également fait face à l'épidémie de Covid 19.



Mamane Gondwana



Y a un gars élu par le peuple et un gars armé avec l'argent du peuple. Le second décide de faire coup d'état au gars élu par le peuple. Et maintenant il ne sait plus quoi faire.



■ Abdoul MBAYE



Le concert de casseroles a fait tomber le shah d'Iran en 1979. Au Sénégal il doit bloquer le recul démocratique, restaurer la démocratie et empêcher absolument le troisième mandat. Macky SALL doit prendre conscience que le Peuple refuse ses petits calculs et sa méchanceté.

■ Mankeur Ndiaye



Depuis hier j'enregistre des injures et des menaces de sévices physiques et de mort. Je prends à témoin l'opinion nationale et internationale. Je n'ai offensé personne. Je n'ai dit du mal de personne. Je continue de plaider pour le dialogue politique et des élections inclusives.

■ Gouvernement du Mali



Bamako | 21 juin 2022 | #Justice

Cour Suprême : Le Président de la Transition a présidé la cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouveaux membres

Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a présidé l'audience solennelle de prestation et d'installation du Président, du Vice-Président, du Premier Avocat général, des Conseillers, des Avocats généraux ainsi que des Rapporteurs Publics de la Cour Suprême, mardi 21 juin 2022.

En présence du Premier ministre ; du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ; du Gouverneur et du Maire

du District de Bamako ; des membres du bureau de la Cour Suprême ; du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a procédé à l'installation de Fatoma Théra, Moussa Diarra et Mamadou Lamine Coulibaly, respectivement dans leurs fonctions de Président, Vice-Président et 1er Avocat général de la Cour Suprême du Mali, à travers une prestation de serment. Les membres du bureau de la Cour Suprême, qui estime qu'il s'agit d'un grand jour au sein de leur institution judiciaire, ont salué la présence du Chef de l'État à cette « audience sans procès ». Une présence qui, selon eux, est la preuve de l'intérêt que le Chef de l'État accorde à tout le corps judiciaire.

Cette cérémonie d'installation et de prestation a servi d'occasion pour rappeler à ceux qui ont prêté serment le caractère sacré de ladite cérémonie ainsi que les dispositions légales l'instaurant. Ils ont donc été invités à ne dire que le droit.

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats a rassuré le Président de la Transition que ces hommes, désormais installés dans leurs fonctions, accompliront leur devoir avec professionnalisme et détermination, dans le respect de la déontologie. Cette prestation de serment recommande d'eux la pédagogie, la déontologie et le droit, a-t-il précisé.

Pour sa part, le Chef de l'État, tout en félicitant les magistrats en question, a rappelé la nécessité pressante de justice au Mali. « La Cour suprême étant la plus haute juridiction en matière judiciaire, administrative et des Comptes, je vous demande de ne pas démeriter, de servir d'exemple à vos cadets », a exhorté le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il a invité ces derniers à être un espoir pour le Mali Koura.



1ER VOL DES PÈLERINS DE LA FILIÈRE GOUVERNEMENTALE.

Le Ministre des Affaires Religieuses du Culte et des Coutumes Docteur Mahamadou KONE accompagné de son homologue du Transport du Directeur général de la maison du Hadj, du Directeur général des aéroports du Mali et de l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Mali, a donné un aurevoir aux pèlerins du Mali pour leur voyage vers la Mecque et Medine.

Ils sont au nombre de 305 pèlerins à bord de l'avion TK 5404 destination Medine avec une arrivée estimée vers 01h20 sans escale. Bon pèlerinage à Tous.



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

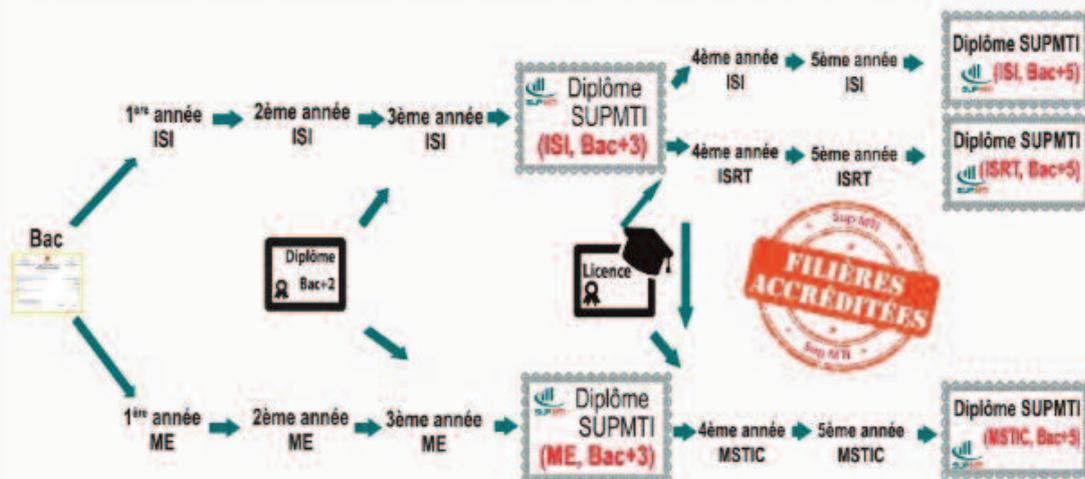
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRD (Relatif au Massacre lâche et barbare contre les Civils à Diallassagou)



Le Parti pour le Renouveau et le Développement, PRD, a appris avec stupeur et indignation le massacre lâche et barbare commis à Diallassagou contre des civils innocents. Le PRD condamne fermement cette tuerie inhumaine qui continue de frapper nos villages, de diviser notre tissu social tout en compromettant dangereusement le vivre ensemble de nos différentes communautés. Le PRD présente ses condoléances les plus attristées à toutes les victimes civiles et militaires, aux familles endeuillées, à toute la Nation malienne et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Tout en réitérant son soutien aux FAMAs, le PRD demande aux plus hautes autorités de prendre toutes les mesures indispensables pour mettre fin à ces tueries qui n'ont que trop durées, de traquer les responsables de tous les massacres partout où ils se terrent et de les traduire en justice.

Bamako, le Mardi 21 Juin 2022.
La Présidente Madame Assétou

Tuerie de Diallassagou : Le film atroce, selon des témoins



Dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin 2022, des groupes armés terroristes de la Katiba du Macina ont fait irruption dans le village de Diallassagou, situé à quelques kilomètres du cercle de Bankass, région de Badiangara, faisant plusieurs dégâts tant matériels qu'humains dont des boutiques et véhicules incendiés et plusieurs dizaines de personnes tuées.

Venus sur plusieurs dizaines de motos, des hommes armés ont fait irruption dans le village de Diallassagou dans la nuit du samedi au dimanche dernier, laissant derrière eux beaucoup de victimes. Selon nos informations, les groupes armés terroristes venus en nombre ont, après avoir incendié des greniers, des boutiques et des véhicules, emporté avec eux plusieurs personnes dont le chef de village, ainsi d'importants biens matériels et du bétail.

D'après une source, le bilan de cette attaque lâche et barbare fait état de quarante (40) personnes tuées, dont le chef de village. Les terroristes sont restés sur les lieux de 16 h à 20 h avant de continuer leur chemin. « Les habitants des villages alentours sont tous paniqués et ne savent où aller. Certains d'entre eux ont emprunté des destinations inconnues pour sauver leur peau », a indiqué la source.

Cependant, dans la même journée, le village de Dianweli et le celui de Deguessagou ont été aussi des cibles des attaques barbares des groupes armés terroristes. Ces attaques ont fait plusieurs victimes du côté des villageois et des nombreux biens ont été aussi emportés. Le bilan de ces deux attaques sont lourds, environs une soixantaine de victimes, toutes des jeunes et quelques vieillards. Selon le Maire de N'Gonikoro, le bilan provisoire des attaques perpétrées dans les villages de Diallassagou, Dianweli et Dessagou est de plus de cent morts.

Il faut noter que ces attaques barbares interviennent après que l'Etat-major Général des Armées, à travers la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées, a publié dans son communiqué N°42 du 24 mai 2022, que dans la région de Badiangara, les FAMAs ont, au cours d'une reconnaissance offensive, vigoureusement réagi à des attaques terroristes dans les zones de Diallassagou et Dianweli, respectivement situées à 38 et 40 km à l'ouest de Bankass. Avec un bilan de 12 terroristes neutralisés, 01 PM, des fusils de chasse, 09 motos et une somme d'argent récupérée.

Oumar Sawadogo / Source : LeSoft

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

**Diallassagou, Dianweli et Deguessagou :
Le choc... !**



Les terroristes viennent encore de frapper au centre du pays. Trois villages dans le cercle de Bankass (Diallassagou, Dianweli et Deguessagou), simultanément attaqués le week-end dernier, a fait, selon le bilan officiel, 132 morts. Une autre atrocité qui vient endeuiller la nation toute entière et plus particulièrement le pays dogon, l'épicentre des attaques meurtrières, depuis bientôt une décennie.

Des personnes ligotées et d'autres criblées de balles ; des maisons entièrement démolies et incendiées ; des biens saccagés ou emportés... Voilà la scène d'horreur racontée par des proches des victimes. C'est la triste réalité du massacre qui s'est produit dans le cercle de Bankass dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin 2022. Venus à bord de plusieurs dizaines de motos, des hommes armés appartenant à la Katiba du Macina de Amadou Kouffa ont attaqué les villages de Diallassagou, Dianweli, Deguessagou dans le cercle de Bankass, région de Mopti, laissant derrière eux une scène de désolation. Selon des sources locales, les assaillants ont d'abord commencé à piller les trois villages avant de mettre le feu sur le peu qui restait. Il s'agit, entre autres, des boutiques, des maisons et autres matériels de valeur. Le bilan officiel fait état de 132 civils tués et plusieurs dégâts matériels. « Le Gouvernement de la République du Mali a le profond regret d'informer que les paisibles populations des villages de Diallassagou, Dianweli, Deguessagou et environs dans le Cercle de Bankass ont fait l'objet d'attaques terroristes lâches et barbares, dans la nuit du 18 au 19 juin 2022. Le bilan cumulé fait état de 132 civils froidement tués par les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa dont plusieurs, parmi les auteurs, ont été formellement identifié », a déclaré le gouvernement dans un communiqué publié le 20 juin 2022. Aussi, le président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, a décrété un deuil national de trois jours à compter du 21 juin 2002 à zéro heure en hommage aux victimes. Selon des sources locales, plusieurs dizaines de civils ont été également enlevés dont le chef de village de Diallassagou. La plupart d'eux seraient aussi exécutés par les assaillants. Puisque, selon les mêmes sources, des corps sans vie des personnes enlevées ont été retrouvés peu après à quelques kilomètres du village de Diallassagou. Pour l'heure, les rescapés et les populations des localités voisines, toujours sous le choc, vivent avec la peur au ventre.

Amadou Kodio / Source : Ziré

**Incarcération de Van Guitare : De quoi
l'artiste est-il inculpé ?**

Auteur-compositeur et guitariste, l'artiste Modibo Konaté alias Van Guitare, jeune prodige de la musique malienne, crouché en prison depuis quatre mois. Triste réalité qui plonge, d'ores et déjà, nombre de fans dans une profonde amertume. Ceux-ci ont donc pris l'habitude de scander sa libération sur les réseaux sociaux sans évoquer la cause de cette incarcération.

Natif de Sikasso, Van Guitare est un rossignol dont la voix transcende les propos, voix qu'il utilise comme un instrument et qu'il maîtrise aussi bien dans les tons graves que dans les tons les plus aigus et qui constitue un véritable vecteur d'émotions.

Ayant une parfaite maîtrise de la guitare qu'il joue avec une aisance à même de séduire toutes les sensibilités musicales du monde, le jeune artiste a vite conquis le cœur des mélomanes. Adulé un peu partout au berceau et ailleurs, ses inconditionnels supporters ont été sidérés d'apprendre son incarcération soudaine. Et quelle en est la cause ? Voilà tout le mystère que personne n'ose dévoiler.

Néanmoins, sa libération est maintes fois scandée par les médias : télévisions, radios et réseaux sociaux. Certains fans se lamentent de la passivité de beaucoup d'artistes alors que "Van a boosté la carrière de plus d'un" selon leurs termes. "Ces derniers devraient le soutenir dans cette impasse au lieu de détalier tels des lapins", poursuivent-ils. D'autres à travers des posts sur les réseaux sociaux s'excusent auprès du plaignant et demandent la clémence de la Justice. D'autres par contre préconisent l'application stricte des textes si l'infraction commise est gravissime car "nul n'est au-dessus de la loi". Au moment où nous mettons l'information sous presse, Modibo Konaté dit Van Guitare séjourne toujours à la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako.

MOUSSA CAMARA / Source : Ziré



**Après la mort de 132 civils à Bankass :
La population manifeste et réclame
« la sécurisation des personnes... »**



Dans la nuit du 18 au 19 juin 2022, 132 civils ont été tués lors d'attaques terroristes menées contre trois villages dans le cercle de Bankass, dans la région de Bandiagara. De quoi occasionner la colère de la population de Bankass qui, après avoir décrété la désobéissance civile, a manifesté, le mardi 21 juin 2022, pour « réclamer la sécurisation des personnes et de leurs biens, la libération des parents en otage... »

Bankass est en colère. C'est sous la pluie que la population du cercle est sortie ce mardi 21 juin 2022 pour exprimer son mécontentement après la mort de 132 civils dans l'incursion terroriste contre les villages de Diallassagou, Dianweli, Deguessagou. Des femmes, en pleurs, se désolent de la recrudescence de l'insécurité dans le cercle de Bankass. « Nous en avons marre de ces attaques répétitives. Nos maris et nos enfants sont tués dans l'indifférence totale », assène une participante à la marche.

Dans un communiqué, les forces vives du cercle, les élus, les leaders communautaires et de la société civile, annoncent avoir entamé une désobéissance civile en fermant les services étatiques et non étatiques exceptés les centres de santé, les commerces et les ambulances jusqu'à nouvel ordre.

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2022, 132 civils ont été tués lors d'attaques menées contre trois villages dans le cercle de Bankass, dans la région de Mopti, selon le gouvernement malien. Dans un communiqué, les autorités maliennes précisent que les victimes ont été « froidement tuées par les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa dont plusieurs, parmi les auteurs, ont été formellement identifiés. »

« En cette douloureuse circonstance, le Gouvernement présente les condoléances les plus émues de la Nation aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Le Gouvernement condamne avec la dernière rigueur les attaques et exactions perpétrées contre de paisibles populations et rassure que toutes les dispositions seront prises pour rechercher et traduire les auteurs de ces actes criminels devant la justice. Le Gouvernement appelle à la communion des cœurs et des esprits des Maliens face à cette épreuve et réitère que la sécurité et la protection des personnes et leurs biens restent sa priorité absolue », poursuit le communiqué.

Le Président de la transition, le Colonel Assimi Goita a décrété, le lundi 20 juin 2022, un deuil national de 72 heures en hommage aux victimes. Lors de ses trois jours de deuil, « les drapeaux seront mis en berne sur

Sanctions contre le Mali : Quand Choguel Maïga tacle Macky Sall



A travers une rencontre tenue avec les acteurs sociopolitiques du Mali, le Premier ministre malien, Choguel Maïga a profité pour parler de l'attitude paradoxale du président sénégalais, Macky Sall.

Depuis les sanctions de la CEDEAO et la fermeture de la frontière et l'embargo contre le Mali, les maliens n'arrivent toujours pas à comprendre l'attitude de son voisin sénégalais. Choguel Maïga s'étonne du comportement du président sénégalais, Macky Sall, qui est récemment parti demander la levée de l'embargo sur le blé qui fait souffrir aujourd'hui les Occidentaux alors que lui est favorable à l'embargo sur son voisin direct.

« Il y a un président en Afrique ici, qui est allé demander au président russe, Poutine, de lever l'embargo sur le blé parce que tout simplement les Occidentaux souffrent. Tu es parti plaider pour la cause des Occidentaux alors que toi tu as mis l'embargo et fermé tes frontières à ton voisin africain. Vraiment, je ne comprends pas le comportement de certains dirigeants africains. Ça fait rire », a indiqué Choguel Maïga.

Source : Le Canard déchaîné



tous les bâtiments et édifices publics pendant toute la durée du deuil national à partir du mardi 21 juin 2022 à zéro heure ».

M. K. Diakit / Source : Le Républicain



**Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)**

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO
Chef de service AMO-INPS


Dr Bandiougou M TRAORE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Sy Aminata Makou Traoré, coordinatrice du FIS : Le sport au service de la paix !

« A travers la pratique des activités sportives nous pouvons certainement aboutir à une paix durable au Mali »

Avec comme objectif d'instaurer un cadre de réflexions, d'animations et d'échanges sur les opportunités offertes par le sport dans les processus de stabilisation et de développement économique et social du Mali le FIS entend faire la promotion et la participation des jeunes dans le processus de paix et la réconciliation nationale. Voilà ce qui ressort de l'entretien que nous avons eu avec madame Sy Aminata Makou Traore, coordinatrice du forum International sur le Sport qui se tiendra du jeudi 23 au samedi 25 juin.

Malikilé : Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

SY Aminata Makou TRAORE : Je suis Madame SY Aminata Makou TRAORE, l'une des deux premières Femmes médaillées du mérite sportif, 4ème DAN internationale, double Championne d'Afrique de Taekwondo et Vice-championne de la Francophonie. Je suis notamment la présidente de l'Association pour la promotion de la jeunesse et des sports (l'APJS), présidente de la Commission Femme et Sport au sein du Comité National Olympique et Sportif du Mali. Et également la coordinatrice du Forum International du Sport et promotrice d'une agence de sport.

Malikilé : Pourquoi avez-vous pris l'initiative de mettre en place un Forum International sur le Sport au Mali ?

SAMT : Cette initiative a été prise à travers des constats qui ne sont rien d'autres que quelques manquements que les sportifs ont. Notamment, le manque de financement, le manque d'infrastructures et surtout de manque d'encadrement de qualité. Avec ces constats, on s'est dit qu'il est important et primordial de poser un cadre d'échanges, de réflexions où nous pouvons échanger sur ces problématiques et trouver des solutions idoines. Le FIS est aussi un rendez-vous international du sport au Mali s'inscrivant dans le plan d'actions stratégiques de l'APJS ayant pour ambition de faciliter l'accès à une meilleure éducation et d'apporter des soins de qualité en vue de créer les conditions idéales au Mali pour l'atteinte des Objectifs de Dévelop-

pement Durable des Nations unies (ODD) Donc c'est dans ce cadre que nous avons pris cette initiative.

Malikilé : Nous sommes à la 6e édition du Forum International (FIS 2022) sur le Sport, quel est le thème retenu pour cette édition ?

SAMT : Le thème de cette 6e édition est : « Le sport pour la stabilité : Paix, Education Croissance Economique et Egalité des chances ».

Malikilé : Quels sont les enjeux liés à cette 6e édition du FIS ?

SAMT : Les enjeux ne sont autres qu'aujourd'hui, nous voulons que le sport malien soit un meilleur cadre pour notre jeunesse et que les jeunes puissent vraiment vivre du sport. Nous voulons aujourd'hui aussi un climat apaisé au Mali d'où la thématique "sport comme facteur de paix et de cohésion sociale". Parce que nous sommes convaincus qu'à travers le sport nous pouvons arriver à une paix au Mali et à une stabilité et un rassemblement. Parce qu'il est important de savoir que le sport rassemble les communautés et écarte surtout toutes les différences culturelles, sociales, éthiques politiques ou religieuses. A travers la pratique des activités sportives nous pouvons certainement aboutir à une paix durable au Mali.

Malikilé : Quelles sont les activités qui seront menées au cours de cette 6e édition du FIS ?

SAMT : Les associations et fédérations sportives exposeront leurs parcours, résultats et



trophées pour favoriser les adhésions. Les partenaires et sponsors seront invités pour exposer/commercialiser leurs produits et/ou services. Les différentes équipes participeront aux compétitions de bras de fer organisées par le district de Bamako. Une marche sportive avec les associations de femmes du Mali sera organisée dans la ville de Bamako en collaboration avec la Commission Femme et Sport du Comité National Olympique et sportif du Mali. Les différentes fédérations et associations sportives des arts martiaux exécuteront des démonstrations spectaculaires de leurs disciplines respectives en vue de détecter et de promouvoir des jeunes talents tout en promouvant quelques valeurs des arts martiaux que sont le respect de soi et l'autre, la discipline, la rigueur et la maîtrise de soi. Enfin, l'Association pour la Jeunesse et du Sport organisera en marge du Forum International sur le Sport une journée d'animation sportive avec des jeux d'enfants à Tominiyan pour promouvoir la paix et le vivre ensemble à travers le sport

Malikilé : Quel est le nombre de participants attendus ?

SAMT : Je vais parler en deux termes, le public est quand même plus de 5000 jeunes qui

participent. Ceux qui vont prendre part aux activités sont plus de 400 jeunes.

Malikilé : Pourquoi avoir placé cette édition sous le patronage du président de la transition, le Colonel Assimi Goïta ?

SAMT : Le choix du président n'est pas fortuit parce que le forum est sportif, on est neutre. Chaque année on place le FIS sous le patronage du président. Cette année est une année exceptionnelle au Mali, le président de la transition le colonel Assimi Goïta a une fois tenue dans son discours : "si j'échoue, c'est toute la jeunesse qui échoue". Donc, c'est comme si toute la jeunesse doit s'unir pour vraiment sortir le pays de cette situation. Aussi notre idée, notre initiative et notre vision, c'est la jeunesse, le rassemblement de la jeunesse, c'est l'éducation de la jeunesse. On se bat aussi dans ces propos. Notre choix a été motivé par tout cela.

Malikilé : Quel appel avez-vous un appel a lancé auprès de la jeunesse et des plus hautes autorités ?

SAMT : L'appel que j'ai à lancer est en trois temps. Je m'adresse d'abord aux sportifs, je lance l'appel qu'ils soient toujours engagés dans leurs disciplines. Ce n'est pas facile de pratiquer le sport au Mali parce que nous sommes toujours à l'état d'amateurisme mais c'est notre passion de rester toujours mobilisés, de toujours se former et de continuer pour parvenir à de meilleurs résultats. Le message que j'ai à lancer aux autorités, je m'adresse à tout ce qui est ministère, Comité National Olympique, les fédérations sportives de vraiment accompagner les sportifs, de nous aider à ce que nous puissions vivre de notre sport, que nous puissions professionnaliser notre sport et de nous chercher des partenaires solides à l'extérieur qui peuvent nous accompagner en termes d'infrastructures parce que nous en avons besoin. Et le message que j'ai à lancer à la population malienne, c'est de sortir massivement le 23 juin 2022 pour nous soutenir au palais des sports à partir de 15h.

■ Interview réalisée par Maffenin Diarra

Centre hospitalier universitaire du Point G : Des irrégularités financières de plus de 760 millions FCFA relevées

Non-justification des consommables de dialyse ; paiement intégral de marchés à commandes sans la livraison de tous les consommables ; non-reversement des produits des ventes des Dossiers d'Appels d'Offres destinés à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et de Délégations de Service Public ; l'apposition du visa sur les pièces de paiement de marchés sans vérifier les prix par rapport à la mercuriale ; l'élaboration de procès-verbaux sans constatation de la quantité des matières engendrant un paiement indu ; l'utilisation irrégulière du carburant ; paiement d'indemnités indues ; fractionnement de dépenses d'achat de consommables informatiques ; non-justification de matériels mis à disposition par le CHU du Point G à l'annulation irrégulière de recettes. C'est là autant d'irrégularités financières relevées par le Bureau du Vérificateur Général (BVG) dans la gestion du Centre Hospitalier Universitaire du Point G et dont le montant est estimé à plus de 760 millions de FCFA.

La présente vérification financière a pour objet la gestion du Centre Hospitalier Universitaire du Point G au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 (30 juin). Elle a pour objectif de s'assurer de la régularité et de la sincérité des opérations de recettes et de dépenses. Les travaux ont porté sur le contrôle interne de l'entité, le recouvrement et l'encaissement des produits de la fibre optique et des services du réseau de diffusion, les dépenses liées aux prestations de services, fournitures, matériels, travaux et équipements », précise le BVG dans le rapport de vérification publié le 8 juin 2022.

Selon le même document, ladite vérification a décelé des irrégularités financières estimées à 764 906 904 FCFA. « Le Vérificateur Général a dénoncé au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance la Commune III du District de Bamako chargé du Pôle économique et financier, les irrégularités relatives à la non-justification des consommables de dialyse pour un montant 377 449 430 FCFA ; au paiement intégral de marchés à commandes sans la livraison de tous les consommables pour un montant de 194 314 660 FCFA ; au non-reversement des produits des ventes des Dossiers d'Appels d'Offres destinés à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et de Délégations de Service public pour un montant de 270 000 FCFA ; à l'apposition du visa sur les

pièces de paiement de marchés sans vérifier les prix par rapport à la mercuriale pour un montant de 9 691 500 FCFA ; à l'élaboration de procès-verbaux sans constatation de la quantité des matières engendrant un paiement indu de 115 291 278 FCFA ; à l'utilisation irrégulière du carburant pour un montant de 254 350 FCFA ; au paiement d'indemnités indues pour un montant de 1 275 000 FCFA ; au fractionnement de dépenses d'achat de consommables informatiques ; à la non-justification de matériels mis à disposition par le CHU du Point G pour un montant de 3 087 177 FCFA et à l'annulation irrégulière de recettes pour un montant de 25 163 606 FCFA », peut-on lire dans le rapport.

DES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA GESTION ADMINISTRATIVE

Aussi, il ressort dudit document que le VG a transmis au Directeur général des Impôts la non-déclaration et le non-paiement des cotisations fiscales pour un montant de 6 116 231 FCFA et au Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance sociale (INPS) la non-déclaration et le non-paiement des cotisations sociales pour un montant de 31 993 672 FCFA. En plus de ces irrégularités financières, il existe, selon le BVG, des irrégularités admi-



nistratives au Centre Hospitalier Universitaire du Point G. Ainsi pour remédier à ces irrégularités, le Vérificateur Général, Samba Alhamdou Baby, a recommandé au président du Conseil d'Administration de tenir toutes les sessions ordinaires réglementaires. « Au directeur général de faire valider le manuel de procédures administratives, financières et comptables ; de préparer le projet d'établissement du CHU du Point G ; d'intégrer la direction générale de Passation des Marchés publics dans les décisions portant création de

commission de réception ; de respecter la nomenclature budgétaire dans les opérations d'exécution des dépenses ; d'élaborer le budget de la pharmacie hospitalière ; de respecter les procédures de passation de marchés et d'exiger l'enregistrement des patients au Bureau des entrées avant leur admission dans les services de soins. Au chef du Service administratif et financier, il a demandé de respecter la nomenclature budgétaire dans les opérations d'exécution des dépenses. L'Agent comptable doit tenir tous les documents de la

comptabilité générale exigés par la réglementation en vigueur et faire un suivi régulier des recettes tandis que le comptable-matières doit tenir tous les documents de la comptabilité-matières et procéder à la codification et à l'immatriculation des matériels », ajoute le Vérificateur Général.

A titre de rappel, l'Hôpital du Point G existe depuis 1906 et s'est constitué à partir d'un hôpital militaire issu de la période coloniale. Il a été érigé en Établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion par la Loi n°92-023 du 05 octobre 1992. En 2003, la Loi n°03-021 du 14 juillet 2003 a créé l'Hôpital du Point G comme Établissement public hospitalier doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Santé. Il est chargé d'assurer le diagnostic, le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes ; de prendre en charge les urgences et les cas référés ; d'assurer la formation initiale et la formation continue des professionnels de la santé et de conduire des travaux de recherche dans le domaine médical.

Ismaël Traoré
Source : Ziré



La Synergie des syndicats de l'Education et les examens de fin d'année : **Les militants appelés à se conformer à la police de surveillance**



Les syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016 (SYPESCO, SYNEB, SYNEFCT, SYNESEC, SYLDEF, FENAREC, COSES) ont, dans leur communiqué N°2022-009 relatif aux examens de fin d'année scolaire, appelé tous les acteurs de l'école à s'assumer pour éviter la fraude lors des examens, devenue aujourd'hui un fléau qui menace l'avenir et le devenir de l'Ecole malienne, et lancé un appel à ses militants de se défaire de la chose politique et de se conformer à la police de la surveillance et du règlement des examens.

Dans son communiqué, la Synergie des syndicats note : « **Depuis plus de deux (02) décennies, l'Ecole malienne et le Système éducatif qui fonde son fonctionnement évoluent dans un enlèvement sans commune mesure. Ce constat explique tout le malaise qui est celui de l'état de santé de notre école, une école embrigadée depuis par la Chose politique et en proie à de multiples soubresauts politiques qui, après l'avoir sérieusement instrumentalisée, pervertie, risquent actuellement de**

la détourner de ses missions sacerdotales ».

En plus de l'insécurité qui a presque paralysé les écoles des régions du nord et du centre, entaché profondément la qualité de l'enseignement et de l'éducation, des pratiques éhontées telles la fuite et la fraude de la part de nombreux acteurs de l'école malienne deviennent, selon la Synergie des syndicats, monnaie courante. Les Acteurs directs et indirects (Autorités scolaires, Enseignants, élèves, étudiants et partenaires sociaux) chacun se plaint et dénonce ces maux de notre école, à savoir la fuite et la fraude à tous les niveaux lors des différents examens de fin d'année.

« C'est pour cette raison que, nous, syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016, venons par le présent demander à toutes nos militantes, à tous nos militants ainsi qu'à tous les enseignants du Mali de se démarquer de toutes activités susceptibles d'entacher la bonne marche des examens de fin d'année. Nous les invitons au respect strict de la police de surveillance et du règlement des examens.

Nous rappelons que la préservation de l'image de l'enseignant et de sa crédibilité passent forcément par le respect de l'ensemble des mesures édictées par la police de surveillance et du règlement des examens », indique la Synergie.

Qui invite par ailleurs particulièrement le département de l'Education Nationale à prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin d'éviter la fuite des sujets et de veiller au respect des critères de désignation des surveillants, des correcteurs et agents chargés du secrétariat. « **Nous exigeons que toutes les dispositions soient prises pour assurer la sécurité des Surveillants. Ces interpellations de chacun et de tous les intervenants dans le secteur de l'Education nous imposent qu'il faut impérativement et urgemment agir, apporter autrement les solutions et soigner le mal à la racine plutôt que de le calmer constamment** », conclut le communiqué.

■ Yama DIALLO

Djoro Bocoum, Directeur National de l'Hydraulique :

« Je suis convaincu que l'ODD 6 peut être atteint au Mali »

La rubrique "L'invité de la semaine" de Ziré, votre hebdomadaire préféré d'analyses, d'enquêtes et d'informations générales, reçoit cette semaine Djoro Bocoum, Directeur National de l'Hydraulique (DNH). Avec lui, nous avons parlé du Système Eau, Hygiène et Assainissement au Mali. C'est un entretien réalisé le 16 juin 2022 en partenariat avec le site d'informations générales, "www.afrikinfos-mali.com", à l'occasion du séminaire national sur l'Eau, Hygiène et Assainissement, tenu à Bamako les 15 et 16 juin 2022. Lisez plutôt !



Ziré: Monsieur le Directeur, présentez-vous à nos chers lecteurs.

Djoro Bocoum : Je m'appelle Djoro Bocoum, je suis le Directeur National de l'Hydraulique. Comme vous le savez, la Direction Nationale de l'Hydraulique a pour mission principale : l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'hydraulique ; la coordination et le contrôle technique des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique.

Monsieur le Directeur, le Mali a organisé pendant deux jours de Séminaire national sur Eau, Hygiène et Assainissement, lequel a enregistré beaucoup de recommandations. Quelles sont vos impressions au sortir de cette rencontre ?

Mes impressions sont bonnes. Et c'est une satisfaction totale en ce sens que ce séminaire a rempli toutes ses promesses. Les objectifs qu'on s'était fixés ont été largement atteints. Nous avons passé deux jours d'échanges, de débats constructifs sur les questions liées à l'Eau, Hygiène et Assainissement. Des questions très stratégiques pour notre pays en termes de mobilisation de fonds, un véritable défi aujourd'hui pour notre pays dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement. Également les questions liées à la gouvernance, mais aussi celles liées à la protection et à la gestion des ressources en eau. Donc, toutes ces questions ont été abordées, aussi bien que d'autres aspects très importants, notamment le rôle du secteur privé pour atteindre l'Objectif du développement durable appelé (ODD 6).

Aujourd'hui, nous avons nos documents de politique, nous avons nos programmes très ambitieux pour atteindre de l'ODD 6. Mais cela nécessite une mobilisation forte des ressources financières. Ce qui nous impose de faire appel à d'autres acteurs ou d'autres types de financements tel que le financement privé avec un partenariat gagnant-gagnant. Nous avons vu ici au Mali dans certaines régions où il y a des entreprises privées qui se sont installées et qui ont réussi à démontrer que le service public de l'eau potable peut-être fiable au Mali. Donc, ce sont des actions très encourageantes que nous avons vues. Voilà exactement des modèles d'initiatives à entreprendre. Nous pouvons aussi parler d'autres questions, comme la nécessité aujourd'hui d'élaborer des

projets intégrés, qui prennent en compte l'ensemble des besoins en eau pour les populations, les centres de santé, les écoles, etc. couplés dans la plupart des cas des systèmes d'alimentation d'eau potable avec aussi des ouvrages de production tels que des barrages pour non seulement renforcer les systèmes de production, mais aussi permettre de réaliser des activités génératrices de revenus, le maraîchage, par exemple. Voilà des choses qui sont très importantes pour notre pays et surtout pour le développement durable dans le contexte du changement climatique.

Concrètement, quelles sont vos attentes vis-à-vis des partenaires à l'issue de ces échanges de deux jours ?

Très bonne question. Je dirais d'abord, tout en remerciant IRC Wash qui contribue dans le secteur Eau et Assainissement au Mali, nous nous réjouissons beaucoup de la tenue de ce séminaire. Comme vous le savez, IRC WASH a une très bonne expérience, une longue histoire surtout par rapport aux questions de gouvernance dans le secteur et surtout par rapport à d'autres questions de la recherche orientée vers l'action. Nous attendons particulièrement de l'IRC WASH qu'il nous accompagne davantage sur ces questions de gouvernance. Aussi, nous attendons beaucoup des autres partenaires à redoubler d'effort. Ils le font déjà assez, mais surtout par rapport à l'engagement qu'ils ont pris pour s'aligner autour des priorités de notre pays. Le Mali n'a d'autres priorités que de réaliser des infrastructures et de développer des services au profit des populations. Déjà, nous nous réjouissons de leur engagement à nos côtés et nous demandons à ce qu'ils nous accompagnent dans toutes les grandes initiatives que nous prenons. Comme je le disais, le défi est énorme par rapport à la mobilisation de financement. Ce que nous attendons surtout des partenaires à ce niveau, c'est d'aider le gouvernement du Mali à trouver le financement nécessaire pour la réalisation

des infrastructures d'eau potable pour couvrir le bien-être des populations.

Monsieur le Directeur, 2030, c'est pour bientôt et l'un des grands défis est l'atteinte de l'ODD 6. Pensez-vous que c'est toujours un rêve réalisable ?

Oui bien-sûr ! L'ODD 6 est bien possible. Nous sommes actuellement à 70,9 % du taux national d'accès à l'eau potable dont 66% en milieu rural et 80% en milieu urbain. Pour atteindre l'ODD 6, nous avons une vision et nous savons ce qu'il faut faire. C'est-à-dire, nous savons le nombre d'infrastructures qu'il faut réaliser et nous savons le financement nécessaire dont nous avons besoin. Donc, le plus important est l'appui des partenaires techniques et financiers.

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous faisons face à un défi énorme. Moi, je suis sûr et convaincu que l'ODD 6 peut être atteint au Mali, si les efforts déployés aujourd'hui sont maintenus. Je n'ai aucun doute par rapport à cela. Nous avons pris l'engagement de réformer de façon institutionnelle. Donc sur le plan institutionnel, nous ferons en sorte que les mandats donnés aux différentes structures soient des mandats très clairs et que chaque structure, chaque acteur puissent apporter leur contribution permettant de respecter l'échéance sur l'accès universel à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous les Maliens.

Bocoum, l'autre défi reste la protection de l'environnement pour une meilleure qualité de l'eau souterraine et celle de la surface. Quelle mesure, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) compte-t-elle prendre à ce niveau ?

Effectivement, des recommandations ont été formulées en ce sens, notamment sur la protection de la ressource. Parce que tout dépend de cela et nous voyons aujourd'hui que la ressource est agressée partout. Nous avons un potentiel énorme en eau de surface tout

comme en eau souterraine mais aujourd'hui, le plus grand défi s'est que cette ressource est irrégulièrement répartie dans le temps et dans l'espace. Donc, faisons en sorte qu'on puisse réaliser des infrastructures, des barrages pour faire des retenues et que ces retenues puissent servir au moment où il n'y a pas d'eau. Vous voyez la retenue du barrage de Sélingué avec les deux (02) milliards mètres cubes ? Cette retenue nous permet aujourd'hui de développer beaucoup d'initiatives, notamment la production agricole au niveau de l'office du Niger

Vous avez parlé d'agression de ressource. Dites-nous, c'est quoi vos inquiétudes ?

D'abord, concernant la protection de l'environnement, c'est l'orpaillage dans les cours d'eau qui nous inquiète. Par exemple, à Kéniéba, notamment au niveau de la Falemé, il y a des fois où on n'a même pas d'écoulement à ce niveau. Cela nous inquiète beaucoup. J'espère qu'avec les actions qui sont entreprises au niveau de notre département, il s'agit des mines, de l'eau et de l'énergie, vont porter fruit. Je suis sûr que les populations locales vont accompagner notre ministre dans cette lutte parce qu'il le faut. Aussi, nous avons des équipes qui travaillent nuit et jour pour arrêter cette agression contre la nature dans la Falemé.

L'autre inquiétude, c'est le changement climatique qui reste un défi mondial. Donc par rapport à l'impact du changement climatique, nous allons entreprendre des actions d'adaptation comme tous les pays du monde. Je pense que, quel que soit ce qu'on vit aujourd'hui, c'est possible d'améliorer ce que nous faisons, c'est possible d'arrêter cette pollution, c'est possible de protéger la ressource et nous allons faire de sorte que personne ne soit laissé de côté dans cette lutte.

Entretien réalisé par Amadou Kodio
Source : Ziré



L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Appel pour le rassemblement de tous les patriotes maliens sous un nouveau leadership M5-RFP pour réussir la transition et bâtir le Mali Kura

Les progrès faits en matière de sécurité et une souveraineté nationale mieux assumée depuis la chute du régime de IBK font aujourd'hui la fierté du peuple malien. Il n'y a aucun doute que l'ensemble des maliens salue la décision des autorités de transition de faire prévaloir les principes fondateurs de notre indépendance et de notre souveraineté nationale ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire du pays par les FAMa. Nous le devons au choix de la junte militaire qui dès sa prise du pouvoir a décidé de diversifier son partenariat et sa stratégie en matière de lutte contre les groupes terroristes jihadistes. C'est ce choix qui a été à l'origine du remaniement gouvernemental controversé ayant conduit à un deuxième coup d'état le 24 mai 2021 qui marque l'ouverture de la deuxième phase de la transition. Exclu de la gestion de la première phase de la transition, le M5-RFP a été sollicité par la junte militaire pour diriger le deuxième gouvernement de transition qui en plus du poste de Premier Ministre comporte plusieurs ministres issus des rangs du M5-RFP.

Pendant toute la première phase de la transition, le M5-RFP a dénoncé la continuation des mauvaises pratiques de gouvernance du régime déchu de IBK et exigé « la rectification de la transition » par la rupture avec lesdites mauvaises pratiques et la pose des piliers de la refondation du Mali. Telle est la deuxième grande attente du peuple malien de ce deuxième gouvernement de transition.

Fort malheureusement cette rectification est restée un slogan jusqu'à ce jour à la grande déception de tous ceux qui ont cru au changement prôné par le Comité Stratégique du M5-RFP. Les mauvaises pratiques de gouvernance continuent de plus belle.

Ayant senti ce risque avant l'heure, des dirigeants du M5-RFP ont demandé de tout faire pour maintenir notre Mouvement dans son esprit originel et de prendre des dispositions pour qu'il continue à être une force politique puissante jouant efficacement un rôle de veille et de propositions afin de maintenir la transition sur la trajectoire de la rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance et pour la poursuite de la refondation du Mali après la période de transition. Toutes les mesures préconisées pour cela sont restées lettre morte : le maintien du consensus des entités membres du M5-RFP pour la prise des décisions majeures ; la mise en place d'un cadre de concertation CS-Premier Ministre ; l'évaluation périodique de l'application du Plan d'Action Gouvernemental issue de la feuille de route du M5-RFP ; etc.

Le PM a réussi à faire du M5-RFP une simple caisse de résonance de son Gouvernement. Pour son agenda personnel, il a détruit la cohésion du M5-RFP et divisé le peuple malien en ayant comme ligne de conduite le populisme et la marginalisation des forces politiques et sociales. Ont été utilisés à cette fin : la propagande ; la terreur médiatique ; l'abus de pouvoir (exclusions de membres du Comité Stratégique, utilisation des forces de l'ordre à une réunion du CS, recours abusif à l'ORTM pour humilier des membres du CS) ; et l'agression physique d'un membre du Comité Stratégique.

Loin donc d'être l'instrument au service de la fondation du Mali Kura, le M5-RFP n'est plus que l'ombre de lui-même. Aujourd'hui, c'est un M5-RFP sur lequel les entités membres n'ont

plus aucune prise qui a perdu son esprit originel de rassemblement de toutes les forces vives pour la refondation du Mali.

Comme si tout cela ne suffisait pas, le Premier Ministre Choguel K Maïga vient d'engager une tentative de déstabilisation de la transition à travers la publication d'un Communiqué du Comité Stratégique du M5-RFP incitant à la confrontation directe entre le Président du CNT traité d'opposant à la transition en accointance avec les forces hostiles à la transition d'une part, et le Président de la transition d'autre part.

Faut-il se résigner face à cette instrumentalisation du M5-RFP à des fins autres qu'une transition de rupture avec les mauvaises pratiques de gouvernance et la refondation du Mali ? Faut-il laisser la direction actuelle du M5-RFP déstabiliser la transition ? NON, la transition est notre affaire à tous.

Le peuple malien est profondément déçu de la poursuite des mauvaises pratiques de gouvernance par le gouvernement de « la rectification » de la transition de Choguel K Maïga. Un sursaut patriotique s'impose. Le temps est au rassemblement et non à la division.

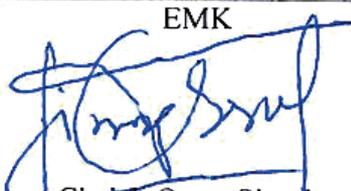
Dans ces conditions, comment ne pas prendre toutes ses responsabilités d'honnêtes citoyens, de militants de la lutte pour le changement de gouvernance, pour l'avènement du Mali Kura ? Nous avons décidé de prendre les nôtres après avoir tout tenté à l'interne en vain depuis plusieurs mois pour ramener le CS du M5-RFP sur le droit chemin. Le temps est venu de reconstruire le M5-RFP sous le leadership d'hommes et de femmes totalement engagés pour une rupture véritable avec les mauvaises pratiques de gouvernance et bâtir le Mali Kura. Les signataires du présent appel ont décidé de porter ce flambeau, de mettre en place le Comité Stratégique M5-RFP Mali Kura.

A vous qui partagez notre démarche, nous lançons un vibrant appel de nous y rejoindre afin de redonner espoir au peuple malien et qu'ensemble nous réussissons la mise en œuvre de la feuille route du M5-RFP pour la transition en collaboration avec nos partenaires militaires, et pour que le M5-RFP soit la première force politique de l'après transition pour bâtir le Mali Kura. Nous n'avons pas le droit d'abandonner notre peuple à ce triste sort.

Vive le Mali éternel

Bamako le 22 Juin 2022

Ont signé :

<p>EMK</p>  <p>Chetck Omar Sissoko</p>	<p>Faso De</p>  <p>Mohamed Ali Bathily</p>	<p>MODEC</p>  <p>Konimba Sidibé</p>
---	---	--

Adoption de la nouvelle loi électorale : Le COREMA dénonce les incohérences et les approximations

Les responsables du collectif pour la refondation du Mali COREMA ont organisé le mercredi 22 juin 2022, un point de presse. Cette rencontre avec les hommes de média avait une double signification. D'une part : Expliquer les raisons de son vote contre la nouvelle loi électorale. D'autre part, demander une seconde relecture.

A l'entame de ce point de presse, les responsables du Corema ont fait observer une minute de silence en la mémoire des victimes du cercle de Bankass. Connus pour sa combattivité, Aboubacar Sidick Fomba, porte-parole du Corema, n'est pas allé avec le dos de la cuillère. Il a dépeint en noir l'adoption de la nouvelle loi électorale. M. Fomba affirme avec vigueur et gravité que le Mali vit un moment véritablement d'histoire. Le sort du Mali et sa future place dans le monde sont en train de se dessiner maintenant. Ainsi tout engagement ou toute règlement préjudiciable à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité

est inacceptable, nul et non avenue. « **En conséquence, et conformément à sa conviction souverainiste, le Corema déplore la récente diversion et subversion politico-médiatique qui malheureusement accélère davantage la fragilisation et la déstabilisation de notre seule patrie. Toutefois, le Corema après une analyse situationnelle objective et apolitique conclut que le gouvernement porte l'entière responsabilité politique de la tragédie politico-institutionnelle liée à la mise en place de l'autorité indépendante de gestion des élections. Cette tragédie po-**

litico- institutionnelle est un film de mauvais goût dont le peuple malien s'en passerait volontiers quand le vaste chantier de la refondation du Mali n'attend de nous que de deux choses : l'unité et la cohérence », a-t-il dénoncé.

Aboubacar Sidick Fomba, précise qu'en appui à son analyse, le gouvernement n'a pas eu la sagesse et la clairvoyance de retirer aussitôt auprès du Conseil National de Transition son projet de loi de mise en place de l'autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) afin d'adosser les textes afférents au nouveau dispositif Constitutionnel et en conformité avec les résolutions des assises Nationales de Refondation. Nonobstant, le désir de faire plaisir à la Cédéao et à la communauté internationale, prime d'abord l'aspiration du peuple malien. Le désir de faire à al Cédéao et à la communauté internationale ne doit en aucun cas préjudice à la souveraineté et au droit à l'autodétermination du peuple malien. Le gouvernement et l'Etat ne peuvent pas se permettre en cette période critique, une période où le destin de notre pays, en tant que nation en quête d'indépendance en jeu de se plaire et de se pavaner dans les incohérences politiques, diplomatiques et économiques. La complexité de la tâche de la refondation du Mali est in-





compatible avec la petite. « **Ainsi, nous avons constaté que le caractère institutionnel de l'AIGE étant basé sur la Constitution de février 1992 est une contradiction fondamentale des résolutions des Assises Nationales de Refondation. La date du dépôt au Conseil National de Transition du projet de loi étant antérieure aux Assises Nationales de Transition et même à la Charte révisée, ce qui fait malheureusement que l'AIGE de la loi électorale est fondamentalement différent de l'AIGE adoptée par les ANR** », fustige-t-il.

Le Coroma soutient que le gouvernement a voulu créer une nouvelle institution AIGE par une loi ordinaire en se référant à une Constitution tant décriée et désavouée par la majorité des maliens. Le gouvernement avait toute la possibilité d'expliquer au préalable aux maliens à travers les médias et les réseaux sociaux son projet de loi AIGE. Mais, il ne s'est malheureusement pas donné le temps pour ses tâches de communications stratégiques pourtant cruciales. En vertu de ces faits et sachant pertinemment que le projet de loi AIGE tel que proposé par le gouvernement n'était pas en conformité avec les résolutions des As-

sises Nationales de Refondation. Le Corema est demeuré fidèle à son idéal et à ses convictions souverainistes en votant contre le projet de loi du gouvernement. Par ailleurs, l'article 41 dudit projet de loi prévoyant que le Mali peut accréditer les observateurs internationaux pour superviser les élections des maliens dans les juridictions du Mali, est pour le Corema une tentative à peine voilée de marchandisation de la souveraineté du peuple malien. Ceci est une volonté de faire participer la communauté internationale dans le financement des élections au Mali. « **Le Coroma déplore cette myopie volontaire ou involontaire du gouvernement car le Mali malien ne peut prétendre être souverain si le Mali s'il n'est pas en mesure de financer à 100% ses propres élections. Cependant les amendements apportés par le Conseil National de Transition ainsi que les recommandations au projet de loi souffrent de la même incohérence fondamentale. Une nouvelle institution tel que l'AIGE ne peut s'adosser à une Constitution tant décriée et désavouée par la majorité du peuple malien. Selon le Corema l'unique l'acte du CNT aurait de notifier au gouvernement le projet de loi est caduque à la**

suite de la promulgation du décret présidentiel pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Par ailleurs, les amendements apportés par le CNT au projet de loi ont tragiquement rendu caduques les résolutions afférentes aux Assises Nationales de Refondation. On ne peut pas faire la recommandation de la création de la nouvelle Constitution pour mettre en application l'AIGE et faire des amendements qui enlèvent à l'AIGE ses prérogatives et vouloir dire que l'AIGE a été créée », a-t-il déploré. Et de poursuivre que le Corema est demeuré fidèle à son idéal et à ses convictions de refondation du Mali en votant contre les amendements du CNT.

Enfin, Aboubacar Sidick dira que le Corema propose à la présidence de la Transition de demander une seconde relecture, objective et apolitique de la loi électorale. Le mieux serait une suspension de la promulgation de cette loi qui divise autant le peuple malien, de réunir une assemblée constituante afin d'établir une nouvelle Constitution malienne par les maliens, pour les maliens et le Mali.

■ Yama DIALLO

Pour la levée des sanctions : Bamako se prépare

Six mois après les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les autorités maliennes espèrent, à l'issue du sommet du 3 juillet prochain, connaître la clémence de la conférence des chefs d'État. Cela avec des arguments en réponse à certains préalables fixés par la CEDEAO. Tard vaut mieux que jamais !

Selon nos informations, le médiateur de la CEDEAO pour le Mali est attendu à Bamako ce jeudi 23 juin 2022. Goodluck Jonathan écouterait les autorités de la Transition qui ont, certainement, de forts arguments à faire valoir pour la levée prochaine des sanctions.

Il faut rappeler que les sanctions des organisations régionales frappent l'économie malienne en plein fouet. À part les salaires des fonctionnaires et quelques dépenses indispensables, la régie du trésor public ne répond plus. Les opérateurs économiques créanciers de l'État quant eux, peinent à se faire payer et n'ont que leurs yeux pour pleurer. Les conséquences liées à la fermeture des frontières rendent le quotidien du malien intenable avec à la clé, l'augmentation des prix des denrées de première nécessité.

Selon toute vraisemblance, cette énième visite du médiateur est celle qui permettra au Mali et à la CEDEAO d'arrondir les angles afin de

sortir d'un bras de fer qui n'a que trop duré. A Bamako, Goodluck Jonathan aura sur la table des propositions nouvelles des autorités de la Transition.

En effet, après le report par la CEDEAO de la levée des sanctions économiques et financières qui frappent le Mali, au 3 juillet prochain, le Président de la Transition a pris un décret fixant la durée de la transition à 24 mois.

À la suite de cette décision, le président colonel Assimi Goïta a pris un autre décret, le 10 juin dernier, portant création, fixant les missions, déterminant l'organisation et fonctionnement de la commission de rédaction de la nouvelle constitution.

L'autre argument qui pourrait faire pencher la balance en faveur du Mali est l'adoption de la nouvelle Loi électorale par le CNT, le vendredi 17 juin 2022, par 115 voix pour, 3 contre et zéro abstention. Cette loi dite consensuelle, qui sera incessamment promulguée par le Pré-

sident Assimi, est un produit de la consultation de toutes les forces vives de la Nation, notamment toute la classe politique, la société civile, les experts en questions électorales et autres. Dans la même veine, en vue de convenir sur des actions à entreprendre en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi du chronogramme de la transition, le Comité local de suivi de la Transition s'est tenu le 06 juin 2022, et a réuni le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, celui l'Administration territoriale et de la Décentralisation, les Ambassadeurs du Ghana et du Nigeria ainsi que les Représentants de la CEDEAO et de la MINUSMA. « Cette rencontre se situe dans le cadre de la poursuite du dialogue suite aux Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO et de l'UEMOA tenus le 4 juin 2022 à Accra et à la publication du décret fixant la durée de la transition », précise le département des Affaires étrangères. Ce travail s'est poursuivi au niveau technique. Toutes ces actions témoignent de lassitude de Bamako qui n'a plus le choix que de faire bouger les lignes. Et les quelques avancées entreprises devront rassurer l'organisation sous-régionale qui attend des autorités de la Transition du concret.

Dieumerci Cyril ADOHOUN
Source : Le Soft





Sans tabou : Loi électorale, les germes de la contestation

Six mois après les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les autorités maliennes espèrent, à l'issue du sommet du 3 juillet prochain, connaître la clémence de la conférence des chefs d'Etat. Cela avec des arguments en réponse à certains préalables fixés par la CEDEAO. Tard vaut mieux que jamais !

Le Conseil National de Transition (CNT) a examiné et adopté, ce vendredi 17 juin 2022, un nouveau projet de loi électorale par 115 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention. Elle a été adoptée après plusieurs amendements apportés par les membres du CNT. Au total, 92 amendements ont été faits par l'organe législatif de la transition. Mais, au-delà de la polémique, ce texte tel qu'adopté par le CNT semble, de l'avis de certains observateurs, loin d'être un gage contre les crises postélectorales qui ont pourtant justifié, jusque-là, l'initiative du texte. Et pour cause !

Au terme d'un débat houleux, les honorables membres du CNT ont voté le texte qui doit servir de base à la tenue des élections générales de fin de transition. En attendant que le texte ne soit promulgué par le Président du Transition, le Colonel Assimi GOITA, nombreux sont les observateurs qui trouvent que cette nouvelle loi contient déjà des germes d'une nouvelle crise postélectorale. À la lecture du texte, on se rend compte qu'au final, après adoption, notre pays semble se retrouver à la case départ. Car, au lieu d'un organe unique indépendant, on a toujours deux structures de gestion des élections : le Ministère de l'Administration et l'AIGE, qui n'est d'autre qu'un CENI restauré version 1997. Or, tout le monde sait où cela nous a conduit : fiasco électoral.

Il s'agit par ailleurs d'une remise en cause de l'un des engagements de la Transition à savoir

: mettre en place un organe unique et indépendant de gestion des élections conformément aux vœux de l'ensemble de la classe politique. Avant son adoption, tous les observateurs étaient unanimes de reconnaître que la Cour constitutionnelle avait trop de pouvoir dans le processus électoral au Mali.

Car l'article 180 stipule : «La Cour Constitutionnelle procède au recensement général des votes, examine et tranche définitivement les réclamations et statue souverainement sur la régularité de l'élection des membres de l'Assemblée nationale. Dans le cas où elle constate l'existence d'irrégularités, il lui appartient d'apprécier si, eu égard à la nature et à la gravité de ces irrégularités, s'il y a lieu de maintenir lesdits résultats, soit de prononcer leur annulation totale ou partielle. Le Président de la Cour Constitutionnelle proclame les résultats définitifs du scrutin en audience solennelle». En un mot, cette Cour reste maîtresse du jeu, malgré le fait que ses arrêts ont toujours fait l'objet de vives contestations suivies de crise postélectorale au Mali.

Comme illustration, après les élections législatives de 2020, les recours pour annulation ou rectification des résultats adressés à la Cour Constitutionnelle étaient au nombre de 29 contre 39 pour l'administration, selon la mission d'observation MODELE-Mali.

D'ailleurs, inutile de rappeler que ces contestations ont été l'élément déclencheur du Mou-

vement M5-RFP qui est à l'origine du départ du régime défunt d'IBK. Autre source de tension, l'intrusion constitutionnelle du Président de la République dans le choix des 9 juges de la Cour Constitutionnelle, juge du contentieux électoral de la présidentielle, est de nature, selon certains observateurs, à politiser davantage cette Cour et créer une suspicion de partie prise sur les résultats, et que cela devait changer. « Tous les Maliens considéraient, que pour cela la Cour constitutionnelle était à la solde du pouvoir, et que son instance constituait même un troisième tour du scrutin », a critiqué Dr Mahamadou KONATE.

Dans la présente loi électorale, il est prévu aussi que trois des membres du Collège de décision de l'AIGE (Organe unique indépendant de Gestion des Élections) soient choisis par le Président de la République/Transition, et deux membres par le Président de l'Assemblée nationale/CNT (et des représentants des autres chefs d'Institutions) tous des politiques, en plus d'un autre quota alloué aux partis politiques. Autrement dit, un Président de la République issu d'un parti politique va désigner 3 représentants, et en plus son parti pourra également désigner une partie du quota donné aux partis politiques.

La création de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE), l'instauration du mode de scrutin proportionnel en lieu et place du scrutin majoritaire pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et la prise en compte des Maliens établis à l'étranger, du renforcement du Genre, sont considérées comme des avancées.

Mais, les nombreuses failles, comme ci-dessus signalées, constituent des préoccupations pour les habitués des contestations liées au contentieux électoral au Mali.

Par Abdoulaye OUATTARA
Source : Info-Matin

Droit d'auteur au Mali : Carton jaune pour les mauvais payeurs

Le Bumda veut passer à la phase de répression. Désormais, les organismes qui ne s'acquitteront pas du paiement de la redevance du droit d'auteur et des droits voisins, feront face aux exigences de la loi. C'est du moins, ce qu'à lâcher la Directrice générale du Bureau Malien du Droit d'Auteur.

Au Mali, comme ailleurs, un mécanisme juridique permettant la gestion collective des droits pour le compte des titulaires, à travers un organisme professionnel, entité de droit public ou privé a été institué : Le Bureau malien du droit d'auteur (Bumda) a pour missions fondamentales l'organisation et la représentation des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques ainsi que leurs ayants droit. A ce titre, il agit au nom et pour le compte des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques.

La loi votée en 2017, fixant le régime de la propriété littéraire et artistique en son article 147 souligne que « toute exploitation d'une œuvre littéraire ou artistique protégée par voie de communication au public, de reproduction, de diffusion, de distribution, de représentation ou d'exécution publiques par quelque moyen que ce soit, entraîne le paiement d'une redevance de droit d'auteur et de droits voisins dans les limites et conditions prévues par la présente loi... ».

Après cinq ans de « sensibilisation, d'information et de rencontres avec les utilisateurs et ou leurs représentants des radios, télévisions, hôtels, restaurants, cafés, bars, entreprises de transport routier, aérien, ferroviaire, site de téléchargement notamment ceux qui ne s'acquittent pas du paiement de la redevance du droit d'auteur et des droits voisins », la directrice générale du Bumda Aida Koné, regrette que cette situation perdure.

En conférence de presse, tenue le 16 juin 2022, dans l'enceinte du Bumda, elle a déploré le refus de paiement des redevances par des organismes obligés de le faire, selon les textes en vigueur. Elle a mis l'accent sur les conséquences de ce non paiement des redevances. « Il entraîne un manque à gagner considérable qui tue la créativité et empêche du coup les auteurs de vivre dignement du fruit de leurs créations », a souligné la conférencière. Et de poursuivre « nous devons avoir toujours à l'es-

prit que les droits représentent le salaire différé de l'artiste. En ne s'acquittant pas de nos redevances, nous portons un préjudice énorme à la créativité et quiconque utilise les œuvres sans paiement tombe sous le coup de la contrefaçon qui est puni par l'article 250 du code pénal ».

Sur le sujet, Me Amadou Keita, avocat du Bumda, a entretenu l'assistance sur ce que peut ressembler à ce passage du code pénal. De ses explications, c'est l'une des trois sanctions prévues par le code pénal que les « récalcitrants » encourrent. Il s'agit des sanctions civiles, qui concernent le paiement des arriérés, des dommages et intérêts. La seconde

sanction est pénale. L'auteur peut être condamné à une peine de prison allant de 1 à 5 ans avec paiement d'amendes. Et la troisième sanction est administrative. Elle concerne la fermeture du service par le service concurrent ou le Bumda.

Malgré cette situation, la directrice ne désespère pas. « Nous lançons un appel pressant à tous les utilisateurs d'œuvres littéraires et artistiques en situation irrégulière de paiement de la redevance de droit d'auteur et des droits voisins à venir s'acquitter de la redevance au siège du Bumda ». La patronne du Bumda a saisi l'occasion pour dire que les efforts déployés par son service dans le sens du respect du droit d'auteur et les droits voisins, « ont produit des résultats fort probants avec notamment, le paiement de la redevance par les sociétés de téléphonie mobile Orange et Moov Africa Mali ».

Les organismes ont encore quelques jours pour payer leurs droits ce, en attendant l'application stricte des textes de répressions.

Yaye Astan Cissé
Source : Arc en Ciel



Guinée : Les forces vives de la nation lancent un appel au Col. Doumbouya

Dans une déclaration rendue publique ce 21 juin, les Forces Vives de la Nation n'ont pas été tendres envers la junte au pouvoir depuis le 5 septembre 2021. Désormais, le divorce est consommé et la confiance mutuelle s'est effritée. L'arrestation du leader du GDE, Aboubacar Soumah, ancien député de la défunte assemblée nationale, a été la goutte d'eau qui a débordé le vase. Les forces vives de la Nation disent constaté "avec regret, la volonté du CNRD à gérer la transition à son bon vouloir". Elles estiment que ce "mépris du droit et de la loi" vise "à réduire au silence toute voix dissonante ou contradictoire, qu'elle soit politique ou sociale sur cette gestion unilatérale de la transition". Dans sa déclaration, les Forces Vives de la Nation a rappelé quelques faits qui ont précédé "l'arrestation arbitraire" du vendredi 17 juin 2022, "d'Aboubacar SOUMAH, un membre actif

desdites forces et président du GDE, député en exercice du parlement de la CEDEAO".

Parmi les faits reprochés au procureur près le tribunal de première Instance de Mafanco, Abdoulaye Israël KPOGOMOU, il y a son inaction ou son "plein abus de pouvoir, s'il n'est pas guidé par l'ignorance" quand ces infractions ont été commises.

Il s'agit respectivement de la descente d'agents des forces spéciales au Commissariat Central de Ratoma, de l'agression du journaliste Mohamed M'bemba CONDE, à Kindia, la gifle du policier Aboubacar SOUMAH Alias Prinprin, par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, l'agression du footballeur Morlaye SYLLA, et du leader politique Sadio BARRY, Président du BAG.

Ainsi, les forces vives de la Nation demandent au Colonel Doumbouya de faire de la justice "une boussole" au lieu qu'elle ne soit "un ins-

trument pour museler les citoyens épris de justice sociale et de paix, un outil d'élimination de potentiels candidats au profit de candidats en fabrication aux prochaines élections".

De ce fait, elles "condamnent avec la plus grande fermeté cette arrestation arbitraire du leader politique Aboubacar SOUMAH dans un complot militaro-judiciaire.

"En conséquence, les Forces Vives de la Nation exigent du CNRD l'ouverture immédiate d'un véritable cadre de dialogue, conformément à l'esprit de l'article 77 de la Charte de la Transition, afin d'éviter au pays, des troubles que personnes ne souhaite", concluent les forces vives de la nation.

Source : GuinéeNews



Pluie diluvienne en RCI : 5 décès à Bingerville à la suite des inondations de cette journée du 21 juin (Officiel)



La pluie diluvienne qui s'est abattue dans la nuit du lundi 20 juin au mardi 21 juin 2022 sur la ville d'Abidjan et banlieue a occasionné des inondations et des dégâts dans plusieurs quartiers. Tôt dans la matinée, la principale voie d'accès à la commune de Bingerville était envahie d'eau rendant impossible la circulation des véhicules. Les éléments des sapeurs-pompiers étaient également déployés sur les lieux. Dans une note d'information diffusée dans la matinée, ces derniers annoncent être « enga-

gés depuis 03H00 pour plusieurs zones inondées » à savoir Bingerville FehKessé, Bingerville Marché, Bingerville École Électricité, Riviera Palmeraie, Riviera Allabra, Riviera At-toban, Cocody Angré CHU, Cocody Bonoumin et Yopougon Abododoumé.

Dans la soirée, le Groupement des Sapeurs-pompiers militaires (GSPM) fait état de 103 victimes dont 97 mises en sécurité, 01 transportée à l'hôpital général de Bingerville et 05 décès certains.

Des témoins ont confirmé des inondations à

plusieurs endroits notamment une montée des eaux sous le pont reliant la Garde Républicaine à la zone portuaire. Au niveau de Cocody, la cité Allabra (Cap Nord) et le Carrefour Palmeraie.

Une délégation ministérielle s'est rendue dans la commune de Bingerville pour apporter sa compassion aux parents des personnes décédées au cours de cette journée d'inondation.

Rk

Source : news.abidjan.net

Le mercato en direct : Lewandowski ne veut que le Barça, Sanches tout proche du PSG



Selon Mundo Deportivo, Robert Lewandowski a de nouveau manifesté son envie de ne rejoindre que le FC Barcelone. Malgré les intérêts exprimés de Chelsea et du PSG, le Polonais voudrait absolument jouer avec le club catalan la saison prochaine. Si des offres de 50 millions d'euros sont attendues par le champion d'Allemagne, Xavi et les dirigeants barcelonais espèrent pouvoir convaincre les Bavarois de céder leur joueur pour 30 millions, en appuyant sur la volonté du buteur de partir libre la saison prochaine si jamais il se retrouvait bloqué en Allemagne.

UN ESPAGNOL A L'OM. L'Olympique de Marseille a recruté l'Espagnol Marco Otero, en provenance de l'académie de Valence CF, pour diriger la formation comme directeur technique au sein de la direction du football, a annoncé le club mardi dans un communiqué. Il arrive après la nomination de Javier Ribalta, expert des "coups" sur le marché des transferts. En voici cinq à lire pour se faire une idée sur le personnage !

Le milieu de terrain portugais semblait promis

à un transfert à l'AC Milan. Mais comme révélé par la Repubblica, le PSG est en passe de doubler les Rossoneri pour s'offrir les services du joueur de 24 ans. Il y aurait un accord entre le LOSC et le champion de France en titre pour un transfert autour des 25 millions d'euros. L'arrivée de Luis Campos et de Christophe Galtier, ancien duo à succès du côté de Lille, aurait évidemment tout changé dans l'arrivée de l'ancien du Bayern dans la capitale.

Alors que son contrat avec le LOSC expire le 30 juin prochain, Burak Yilmaz a trouvé un nouveau challenge. L'attaquant turc s'est engagé avec le Fortuna Sittard, club néerlandais 15e de la dernière saison d'Eredivisie. Le "Kral" y jouera pour deux saisons comme joueur, avec une clause lui assurant le poste d'entraîneur dans la foulée. L'attaquant de 36 ans quitte donc le LOSC après deux saisons, dont une première tonitruante au cours de laquelle il a porté le club nordiste vers le titre de champion de France.

RICHARLISON AFFOLE LES CADORS DE

PREMIER LEAGUE. L'attaquant brésilien sort d'une saison contrastée à Everton. En lutte pour le maintien avec son club d'Everton, l'international brésilien a tout de même planté onze buts et délivré cinq passes décisives. Mais désireux de changer d'air, Richarlison est dans le viseur de Chelsea d'après le Daily Mail. Mais la concurrence sera rude pour les Blues, puisque Arsenal et Tottenham sont visiblement également intéressés par le profil de l'ancien de Watford.

TRINCAO VEUT RETOURNER AU PORTUGAL. Francisco Trincao devrait s'éloigner du Barça. De retour de prêt à Wolverhampton, l'ailier de 22 ans souhaiterait retourner au Portugal d'après le journal AS. C'est au Sporting Portugal qu'il pourrait poser ses valises, lui qui est toujours sous contrat au Barça jusqu'en 2025. Il y retrouverait notamment l'entraîneur Ruben Amorim, qui lui avait fait passer un cap à Braga

Source : eurosport.fr



Bélier (21 mars - 19 avril)

Le milieu professionnel est favorisé par les excellents transits du jour. Vous êtes mis en lumière, dynamique, et vous faites preuve d'une grande confiance en vous. Vous êtes lucide, serein et combatif ! Profitez donc de tous ces atouts du jour.

Le côté financier ne vous pose pas de problème pendant cette période faste. Les bons transits du moment vous sont favorables et c'est tant mieux. Mais ce n'est pas une raison pour dépenser sans compter. Il faut tout de même penser aux lendemains !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Aujourd'hui, côté professionnel, rien ne se passe comme vous l'aviez prévu. On peut dire que vous pédalez un peu dans la semoule. Vous partez dans tous les sens, sans trouver le bon chemin et c'est plus une perte de temps, qu'autre chose.

Le terrain est glissant du côté de vos finances. Vous n'avez pas toutes les clés, du coup, vous perdez non seulement du temps, mais aussi de l'argent. Vous cherchez des solutions rapides, pour renflouer vos comptes, la situation vous stresse.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vos collègues n'auront pas vos faveurs, ni même votre estime... Pour vous, ce seront avant tout des concurrents... Donc, pas de conseils, pas d'échanges constructifs, pas de coup de pouce... Vous vous comporterez comme si vous étiez seul dans l'entreprise.

Votre visibilité financière à long terme sera excellente. La planète Mercure fera une incursion dans un secteur de votre ciel astral se rapportant à l'argent... Vous pourriez aussi avoir beaucoup plus de responsabilités liées au patrimoine familial.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Une désorganisation importante change vos plans ! Vous devez partir ou accepter un licenciement. Ce virage s'annonce être une chance ! L'inattendu vous accompagne ! Il faut vite réagir et suivre le destin ! Cette situation apporte une joie inattendue !

La meilleure solution pour économiser est d'éviter de sortir ! Les distractions amputent une partie du budget ! La sagesse est conseillée. Vos proches peuvent vous rendre un service pour économiser. Cela peut passer par des articles ou du mobilier.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne lâchez rien ! La persévérance dont vous faites preuve aujourd'hui suscite l'admiration de vos collègues. Votre comportement est encore plus conquérant que d'habitude. La maîtrise des actes est parfaite, vous savez où et jusqu'où vous voulez aller.

Votre sens des valeurs, bien conscientisé, est un atout très important pour votre gestion financière. Vous parvenez à contrôler parfaitement toutes les dépenses que vous pourriez faire, et notamment cette envie de voyage qui vous prend un peu la tête !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Apparemment aujourd'hui, cher Vierge, vous prenez une revanche sur votre passé. Professionnellement, une belle surprise vous tombe sur la tête, vous ne pouvez pas dire que les astres ne vous ont pas gâté. Vos efforts sont loin d'être vains.

Les indicateurs financiers sont au vert, ce n'est pas pour cela qu'il faut dépenser votre argent n'importe comment. Vos finances pourraient bénéficier d'un coup de pouce inattendu, c'est une excellente nouvelle. Vous vous pincerez pour y croire !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous ne rendrez pas la vie facile à vos collaborateurs, du moins ceux qui se trouveront sous vos ordres ! L'astre lunaire sera intransigeant... Aujourd'hui, vos consignes seront claires : dossiers à retravailler, encore et toujours ! Pas commode...

Des questions liées à un partage, à un remboursement, ou à un litige avec votre assureur concernant un sinistre pourront poser un énorme problème. Plus que jamais, votre rapport à l'argent sera conflictuel. Une assistance juridique ne sera pas à exclure.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous travaillez d'arrache-pied ! Vos supérieurs aiment votre méthode de travail. Aujourd'hui, l'activité augmente et la cadence aussi ! Une désorganisation dans votre service pénalise votre rendement. Vous pourriez remplacer un collaborateur absent !

Il est compliqué de faire des économies ! Elles sont différées parce que les charges sont importantes. Vous êtes dans une période d'intenses dépenses ! Aujourd'hui, penser à l'argent peut vous stresser du matin au soir ! Il est urgent de lâcher prise !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Avec une telle créativité aujourd'hui, les métiers artistiques sont largement favorisés. Mais votre grande imagination est utile dans tous les domaines professionnels, et une belle surprise pourrait même se produire. Vous adorez votre travail !

Le bel aspect Vénus/Jupiter dans le domaine de l'argent est de très bon augure et promet une expansion certaine de vos finances. Essayez de tempérer votre comportement d'adolescent aujourd'hui, qui pourrait vous pousser à faire des folies financières !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez de nouvelles initiatives, professionnellement vous êtes épanoui, mais il manque un petit quelque chose que vous n'arrivez pas à identifier. Peut-être que si vous aviez des moyens supplémentaires, tout irait beaucoup mieux. Aujourd'hui, les rentrées d'argent se font rares, les astres n'ont pas prévu de grands mouvements sur vos comptes. Cependant, surveillance et prudence sont conseillées. Ne faites pas de folies avec votre argent. Les grosses dépenses sont à éviter.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Ce sera le moment de parler de votre statut à vos supérieurs afin de mieux stabiliser votre carrière. Ami Verseau, un détail important : il faut savoir mettre le poing dans sa poche au moment opportun, sous peine de se faire taper sur les doigts.

Le Soleil sera le maître des Euros ! Chance ultime, il sera aussi présent dans votre signe... Revenus boostés, budget consolidé, et pourquoi pas augmenté, votre épargne pourra même en ressortir bonifiée ! À vous de tenir le rythme des bonnes résolutions.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les relations de travail apportent des amitiés. Soyez tout de même prudent ! Gardez vos rêves professionnels secrets. Du côté des tâches, elles deviennent agréables. Vos fonctions peuvent vous mettre au contact d'une clientèle. Gardez confiance en vous !

Embellir votre quotidien, coûte de l'argent. Vous devez réaliser des économies. Un projet peut représenter beaucoup d'argent. Il est lié à un achat mobilier. Refaire la décoration vous oblige à sortir de l'argent. Vous avez envie de vous faire plaisir.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23